

# Neuchâtel: la Croix-Rouge étoffe ses prestations pour les familles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les familles d'accueil neuchâteloises peuvent être soutenues et accompagnées par la Croix-Rouge. « Cette prestation est une réelle carte de route pour les bénéficiaires », communique l'organisation.



© DepositphotosÊtre famille d'accueil,

c'est offrir un environnement sûr à un enfant de 0 à 18 ans, lorsque la stabilité et le développement dans sa famille d'origine sont, de façon temporaire ou durable, entravés. Si fournir un toit et un espace de vie chaleureux est salutaire, être en mesure de répondre aux besoins psychiques, émotionnels et affectifs de l'enfant est essentiel, mais pas toujours évident. Depuis le début de 2024, la Croix-Rouge neuchâteloise propose un accompagnement complet afin de préparer au mieux le projet d'accueil, puis la réalité de ce dernier.

## Une collaboration à la croisée des chemins

L'écoute et la collaboration des familles sont ainsi favorisées grâce à une collaboration étroite avec les instances de protection, les familles d'accueil, l'enfant ainsi que sa famille d'origine. Des séances de supervision individuelle avec des thérapeutes seront gratuitement mises à disposition lorsque cela est nécessaire.

## De nouvelles compétences au service des familles

Une nouveauté appréciable est la possibilité de mobiliser les compétences interdisciplinaires de l'organisation, notamment des infirmières petite enfance, des assistant-es socio-éducatif-ves ou encore des professionnel-les en activité physique adaptée. Spécialiste reconnue dans le domaine du soutien à la parentalité, la Croix-Rouge neuchâteloise pourra répondre de manière encore plus précise aux besoins spécifiques des familles de notre canton.

La reprise de cette prestation garantira la continuité des services offerts jusqu'ici, notamment la recherche de familles d'accueil, des formations sur des thématiques riches et variées, ainsi que des rencontres conviviales permettant aux familles de partager leur expérience, se conseiller sur une réalité partagée et créer des liens. Le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse gardera quant à lui la responsabilité du processus d'autorisation et du défraiement des familles.

(Source : communiqué de presse)

[En savoir plus](#)